

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien dit « Villers-le-Tourneur II » regroupant trois aérogénérateurs et un poste de livraison situé sur le territoire de la commune de Villers-le-Tourneur (08430) présentée par la société Energie du Partage 7 (Groupe Green Energy 3000)- 8 Rue Gabriel Voisin Centre d'affaires Crystalide à Reims (51100)

En application des dispositions du Code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2026-296 du 24 avril 2026, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, **du lundi 18 mai 2026 au jeudi 18 juin 2026** inclus. Ce parc éolien se compose de 3 aérogénérateurs et de 1 poste de livraison implantés sur le territoire de la commune de Villers-le-Tourneur. La puissance totale maximale du parc sera de 13,5 MW pour une hauteur maximale de mât des éoliennes de 134 m et une hauteur sommitale maximale (pale à la verticale) de 180 m.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

Mme Danièle DENYS, ingénieure d'études sanitaires retraitée, a été désignée en qualité de commissaire-enquêtrice, par décision du président tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement de M. Frédéric PIERROT, professeur de sciences de la vie et de la terre, désigné commissaire-enquêteur suppléant par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, la remplacera et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Villers-le-Tourneur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis de la mission régionale d'autorité environnementale et une étude d'impact se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable :

- sur support papier en mairie de Villers-le-Tourneur, aux heures habituelles d'ouverture au public (mardi de 18h00 à 19h00 sous réserves de modification à l'initiative de la commune) et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

- sur le site internet des services de l'État <https://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Actions d'e l'Etat / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),

- sur un poste informatique en mairie de Villers-le-Tourneur aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (jeudi 18 juin 2026 à 18h00), formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.democratie-active.fr/energie-du-partage-7-villers-le-tourneur-2/>, et par courriel à l'adresse : energiedulpartage7@democratie-active.fr. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mme la commissaire-enquêtrice VLT II – 6 rue de la Mairie - 08430 Villers-le-Tourneur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au(x) registre(s) tenu(s) à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairie de Villers-le-Tourneur aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur :

À la mairie de Villers-le-Tourneur	Jeudi 28 mai de 16h00 à 18h00	Lundi 08 juin de 10h00 à 12h00 Jeudi 18 juin de 16h00 à 18h00
---	--------------------------------------	--

Le rapport final et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la commune d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes susmentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Sèlomé AGBESSI personne responsable du projet à l'adresse suivante : 8 Rue Gabriel Voisin Centre d'affaires Crystalide 51100 Reims ou par courriel à : selome.agbessi@greenenergy3000.com ou à la Préfecture des Ardennes – direction de la coordination et de l'appui aux territoires – bureau des procédures environnementales – 1, place de la Préfecture – BP60002 – 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le 24 avril 2026

le préfet
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Joël DUBREUIL